



Compte rendu de la deuxième réunion du Comité de Concertation de Site (CCS)

—

IDEX Université de Toulouse

15 juin 2012

1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement	Fonction
Jean-Claude Blanc	ENIT Tarbes	Directeur CRI
Laure Ortiz	Science Po Toulouse (IEP)	Représentante EC (associée)
Clément Delbouys	INSA – UPE	VPE
Valérie Visa Ondarçuhu	UT2	VP-CA
Jean-Michel Minovez	UT2	Président
Jean-Marc Olivier	UT2	VPRI – Représentant EC
Hervé Passeron	ESC Toulouse / CREDIGE	Directeur / Président
Hervé Pingaud	CUFR JF Champollion	Directeur
Jean Salanova	ISAE	Directeur Adjoint
Bruno Sire	UT1 Capitole	Président
Romain Bories	UT1 Capitole	VP Etudiant
Jean-Gabriel Sorbara	UT1 Capitole	VP – PRES
Jean-Baptiste Hebraud	UT1 Capitole	BIATSS – Elu Comité des Personnels – UNSA
Lucien Rapp	UT1 Capitole	VPCS
Luis Fariñas del Cerro	CNRS	Président du Sénat Académique
Claude Maranges	INSA	Directeur d'études
Didier Marquis	INSA	Directeur
Dominique Ramondou	UPS	BIATSS – Elue CA – SNASUB-FSU
Yseline Fourtic	IEP	Etudiante (CA)
Antoine Pount-Biset	UPS	Etudiant (CA)
Clément Varenne	UT2	Doctorant
Guy Métivier	CNRS	DSR CNRS pour Toulouse
Michèle Marin	INRA	Présidente du centre de Toulouse
Patrick Seyler	IRD	Délégué pour le PRES
Christophe Chassot	INSA	Enseignant / Chercheur
Bertrand Monthubert	UPS	Président
Bruno Chaudret	UPS (LPCNO INA-CNRS-UPS)	Chercheur
Grégory Dechamp-Guillaume	INPT	Directeur INP-ENSAT
Olivier Simonin	INPT	Président

Irène Gaillard	IPST-CNAM / INPT	MGF
Adeline Mourato	ENSIACET / INPT	Personnel BIATSS (scolarité)
Florian Galliano	INPT	Doctorant
Joseph Buosi	UT2	Ingénieur d'études
Pierre Escalier	INSA	BIATOSS
Marie-France Barthet	PRES	Directrice

2. Ordre du jour

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion du CCS, le 1^{er} juin 2012
- Modification du nom du Comité de pilotage
- Positions des établissements vis-à-vis du dossier IDEX et réactions des participants
- Organisation des Groupes de Travail

3. Compte rendu de la réunion

3.1 Adoption du compte rendu de la dernière réunion du CCS, le 1^{er} juin 2012

Bruno Sire (UT1) demande à ce que le compte rendu de la précédente réunion présente le positionnement individuel des établissements et les débats contradictoires afférents au dossier IDEX.

Le compte rendu sera retravaillé en conséquence.

3.2 Modification du nom du Comité de Pilotage

Olivier Simonin (INPT) prend la parole au nom du Secrétariat, pour évoquer la question de l'appellation du Comité de pilotage, groupe réuni ce jour. Le nom « Comité de Concertation de Site » est proposé, celui-ci permettant de souligner le rôle d'animation de la concertation entre parties prenantes du projet. En effet, le CCS n'a pas vocation à piloter le projet, mais à soumettre des propositions au Conseil d'administration du PRES.

Les missions proposées pour le CCS sont les suivantes : organiser la concertation et le fonctionnement des groupes de travail (GT) ; organiser la remontée des informations des GT auprès des instances décisionnelles.

Le changement de nom est validé.

3.3 Positions des établissements vis-à-vis du dossier IDEX

Jean Salanova (ISAE) (cf. document ISAE sur le site du PRES)

La position présentée a été validée précédemment lors d'un CA de l'établissement. Les principaux points évoqués sont les suivants :

- L'ISAE veut faire évoluer l'organisation institutionnelle du site, telle qu'elle est présentée dans le dossier IDEX. Sans remettre en question l'existence d'une structure juridique aux pouvoirs plus étendus que le PRES actuel, l'ISAE souhaite être en relation avec l'Université de Toulouse à travers une convention, plutôt que par l'intermédiaire d'un rattachement hiérarchique.
- De la même façon, l'ISAE n'est pas favorable à un Collège Toulouse Tech, qui aurait vocation à unifier les écoles d'ingénieur du site, mais plutôt, à un espace de coopération, permettant de gagner en visibilité.
- L'ISAE veut continuer à délivrer le diplôme de doctorat en propre, tout en considérant qu'un doctorat avec le label UT, est intéressant en termes de visibilité.
- L'établissement ne souhaite pas s'aligner sur les pratiques de management, définies par le dossier, si celles-ci ne sont pas en adéquation avec les pratiques de l'ISAE.

Concernant les groupes de travail, L'ISAE insiste sur la nécessité, que chaque établissement identifie précisément les points d'accord et de désaccord sur le dossier IDEX, afin d'être le plus efficace possible lors des sessions de travail.

Jean-Michel Minovez (UT2 – Le Mirail) – (cf. Document UT2 sur le site du PRES)

UT2 souligne la nécessité de réviser en profondeur le projet d'IDEX, en distinguant le projet IDEX, et le devenir de l'Université de Toulouse. Les principaux points évoqués sont les suivants :

- Une remise en cause de certains principes fondant l'IDEX, notamment : la valorisation du quantitatif, au détriment du qualitatif (bibliométrie, évaluation de la recherche et des chercheurs) ; les notions de performance, production, productivité ; une vision élitiste de l'excellence.
- En termes de gouvernance, UT2 souhaite une alternative au modèle de grand établissement, dérogeant à la loi et pouvant mener à certaines dérives. Elle alerte sur les relations entre structure décisionnelle centrale et établissements, qui en dépendent.
- Une remise en cause du périmètre d'excellence concernant la recherche et du système de chaires, tel qu'il est décrit dans le dossier.
- Sur la question des ressources humaines, UT2 est opposée à une logique de zéro endorecrutement sur le site et reste attachée aux statuts nationaux. Dans le même domaine, UT2 considère, qu'il subsiste une forte interrogation concernant la situation des BIATSS, dans les cas de coopération renforcée ou de grand établissement.
- Concernant la formation, la question se pose de maintenir ou non les parcours étoilés, considérant qu'il faut prendre en compte, les attentes diversifiées des

étudiants en matière de formation. Quoiqu'il en soit, il est primordial de garder un accès ouvert et des frais abordables.

- Toujours en matière de formation, UT2 juge favorablement l'accent mis dans le dossier IDEX, sur la transversalité et les parcours pluridisciplinaires. UT2 souhaite, que l'on réfléchisse à la manière d'associer plus étroitement les acteurs de la vie étudiante à cette démarche, tout en articulant mieux formation et recherche.
- Enfin, UT2 insiste sur l'importance de définir la stratégie de l'UT, dans le cadre d'une véritable politique territoriale.

Bruno Sire (UT1 – Capitole) – (cf. document UT1 sur le site du PRES)

Les points marquants de la position d'UT1 sont les suivants:

- La fusion des établissements du site, évoquée dans le dossier, a été proposée afin de se conformer aux attentes du jury international. Elle aurait été soumise à un retour d'expérience et à un audit approfondi, ne rendant pas, *in fine*, sa mise en œuvre automatique.
- De fait, UT1 est favorable à une disparation du terme de fusion dans le dossier et préconise la mise en place d'une structure chapeautant des établissements fédérés. Une structure d'arbitrage (un PRES renforcé en 4 ans) pourrait être envisagée, afin de coordonner l'ensemble. Mais cette structure d'arbitrage, pour jouer son rôle et éviter les conflits d'intérêt, devrait être constituée de personnalités extérieures au site.
- UT1 souhaite, que soit créé un grand établissement pour renforcer le PRES, car c'est la seule structure juridique, qui lui permettrait d'avoir un rôle d'arbitrage, avec des statuts *sui generis*.
- Un autre élément moteur dans la réalisation d'une fédération est l'élaboration d'un pacte accepté par tous les participants ; une charte établissant des valeurs communes. Par exemple, concernant le recrutement de chercheurs et enseignant chercheurs, cette charte indiquerait, que chaque établissement pourrait faire appel aux compétences de ses partenaires, pour l'aider dans la sélection des candidats.
- Concernant le système d'évaluation individuelle et par projet proposé dans le dossier, UT1 revendique la possibilité de continuer à le mettre en œuvre pour son propre compte, même si d'autres établissements ne souhaitent pas le faire.
- Sur la question de la formation, UT1 est attachée à un système de majeure/mineure au profit des étudiants, tout en étant conscient que cela demandera une coordination accrue entre les établissements. La création d'une chambre de compensation pourrait simplifier les flux financiers entre établissement.
- UT1 signale également, que le système de « tenure track », décrié par certains, désigne simplement des contrats CDD, comme cela est déjà pratiqué pour les post docs en France.

Concernant les groupes de travail, UT1 ne souhaite pas faire de proposition, puisqu'elle ne remet pas en question le contenu du dossier. Les représentants d'UT1 s'intégreront dans les groupes de travail finalement mis en place.

Olivier Simonin (INPT) – (cf. document INPT sur le site du PRES)

L'objectif de l'INPT est de trouver un nouveau consensus avec l'ensemble des participants, à partir des points de débat suivants :

- La structure de gouvernance de l'UT : Sénat Académique, Conseil de Surveillance, statuts des Collèges...;
- Le rôle des départements dans la phase transitoire ;
- Les missions déléguées à l'UT : ressources, politique de recrutement, délivrance du doctorat, évaluation et prime d'excellence scientifique ;
- La gestion des carrières BIATSS ;
- Le périmètre des Collèges et les interactions entre les Collèges ;
- La répartition des moyens entre les programmes ;
- La possibilité de mise en place de formats de chaires et tenure tracks adaptés pour chaque communauté ;
- Le développement des actions thématiques stratégiques (STA) ;
- L'articulation des projets IDEFI avec l'IDEX.

L'INPT considère, qu'il faut à présent aborder rapidement les thèmes directement reliés à l'IDEX. A ce titre, l'INPT rappelle que le périmètre d'excellence est un périmètre très ouvert, dans la mesure où UT* désigne en réalité, l'ensemble des équipes financées par l'IDEX. En revanche, la question des critères et méthodes d'évaluation des projets et des équipes reste posée.

Bertrand Monthubert (Université Paul Sabatier) – (Cf. document UPS sur le site du PRES)

B. Monthubert relève que, si le dossier constitué répondait à la philosophie de l'appel à projet, il ne correspond pas à la vision de l'UPS, qui valorise la coopération, plus que la compétition entre établissements. Les principaux points relevés par UPS sur le dossier IDEX sont les suivants :

- En matière de gouvernance, tout en étant parfaitement d'accord sur la disparition de l'idée de fusion, UPS revendique le fait que les actions d'arbitrage n'ont pas besoin d'être réalisées par des acteurs extérieurs au site. L'idée est de faire confiance aux acteurs élus, garant de l'intérêt commun.
- Toujours en matière de gouvernance, plusieurs points restent à préciser, en particulier les attributions des Collèges.
- Sur la question de la recherche, UPS considère, que la vision développée dans le dossier IDEX en exclut de larges pans, en suivant un mode de fonctionnement (appel à projet, course à la publication, bibliométrie), qui ne favorise pas la prise de risque et le soutien à des nouvelles équipes.
- En termes de formation, UPS critique la mise en place des formations étoilées, qui donnent une image élitiste du programme IDEX.
- Concernant la problématique des ressources humaines, UPS rappelle qu'elle doit prendre en compte trois aspects : la nécessité de renforcer le personnel administratif et technique ; la difficulté posée par la mise en place potentielle de chaires avec des écarts salariaux parfois conséquent entre EC ; l'extension de la précarité, que

représente le système de « tenure track », au détriment d'une recherche sécurisée, qui permette la prise de risques ; une interdiction totale de l'endorecrutement, jugée absurde.

En conclusion, UPS souhaite travailler de manière positive au sein des groupes de travail pour redimensionner le dossier, tout en prenant en compte la dimension territoriale (une Université de Toulouse-Midi-Pyrénées) et la vie étudiante.

Hervé Pingaud (CUFR Jean-François Champollion) (cf. document JFC sur le site du PRES)

Une procédure de concertation a été mise en place pour identifier les points clés du dossier :

- L'absence du mot « territoire » dans dossier révèle un manque de reconnaissance du travail effectué par le CUFR, à travers ses 10 sites multicollégiaux en Midi-Pyrénées.
- Concernant la formation, les initiatives proposées dans le dossier IDEX paraissent largement sous-évaluées en termes de coûts. L'offre de formation globale est à (re)fonder et à estimer précisément. Le développement de bonnes pratiques pourrait être un des moyens de travailler sur le décrochage important en L1 (50%). La Licence étoilée n'est pas rejetée à priori, mais elle doit se faire en lien avec la recherche et un brassage disciplinaire plus important. Enfin, le fait de ne proposer une double majeure, que sur Toulouse (plutôt qu'avec d'autres sites du territoire régional), tout en sachant que certains étudiants n'ont pas les moyens de venir y étudier, s'assimile à de l'élitisme, plutôt qu'à de l'excellence.
- Sur le sujet de la recherche, les instances de gouvernance nécessitent d'être nettement précisées. En l'état, elles ne peuvent pas être approuvées.
- Enfin, le principe du système de « tenure track » n'est pas rejeté, mais JFC demande un cadre général pour UT et non pas seulement pour UT*.

Christophe Chassot (INSA)

L'INSA souhaite construire un projet stratégique pour l'UT, à horizon 8-10 ans, qui s'inscrit dans la perspective des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette construction peut se faire en parallèle d'une nouvelle vision minimale du projet IDEX, intégrant de premières actions consensuelles de coopération. Plusieurs points clés sont à prendre en compte :

- La nécessité de faire un inventaire précis des attentes de chaque établissement et de leur vision pour l'avenir ;
- La nécessité de développer une forte démarche participative, sans considérer le mois d'octobre comme un calendrier imposé, mais comme un point d'étape ;
- La nécessité de définir les missions, avant les structures, en ce qui concerne la gouvernance. Par exemple, la création de Toulouse Tech exclurait certaines formations, ce qui n'est pas l'objectif recherché pour l'INSA. L'objectif est bien plus de permettre l'épanouissement des élèves, au plus haut niveau, tout en palliant le décrochage de certains.

Enfin, l'INSA propose quelques actions simples, comme la banalisation d'une demi-journée, pour permettre la circulation des étudiants entre les établissements (peu coûteux), ou

encore, la création d'un interconseil scientifique annuel, pour répondre aux problèmes de légitimité du Sénat Académique.

Laure Ortiz (IEP Toulouse) (cf. document IEP sur le site du PRES)

Les éléments présentés sont une synthèse d'un consensus quasi unanime des EC, du personnel BIATSS et des représentants étudiants, à partir du dossier IDEX, tel qu'il a été construit. La position de l'IEP est de ne pas revenir en arrière, mais d'envisager une unification et une recomposition d'UT, au service de l'excellence et de la visibilité internationale.

Les points clés cités sont les suivants :

- La nécessité de refonder la gouvernance du projet. Le grand établissement comporte de nombreuses limites comme la participation de la communauté au sein des instances décisionnelles, le principe de gestion démocratique, l'ouverture à l'environnement socio-économique, la contribution au développement du territoire... Il est également demandé d'abandonner la distinction entre établissements fondateurs et associés.
- Concernant le mécanisme de dévolution de compétences à UT, celui-ci doit être piloté par un principe d'autonomie et de subsidiarité : les compétences de principe appartiennent à la base et la gestion des projets transversaux (ex : Labex) est faite par des consortiums. UT doit gérer les fonds IDEX et des services communs, qui restent à définir.
- En matière d'articulation entre UT et UT*, l'IEP rejette la notion d'université duale et souhaite au contraire, que soient valorisées l'excellence des formations et des unités de recherche, non pas sous la forme présentée dans le dossier (bibliométrie en particulier), mais d'après des normes telles que ISO 26000, mettant en avant une excellence inclusive et non élitiste.

3.4 Principales réactions des participants

Guy Métivier (CNRS)

Le CNRS fait remarquer qu'il est particulièrement concerné par le dossier IDEX, dans la mesure, où il concentre en région Midi-Pyrénées, 1700 emplois permanents. Le CNRS rappelle également, que les universités évoluent dans des contextes concurrentiels internationaux, qui doivent être pris en compte. Sur plusieurs sites (Bordeaux, Grenoble, Nancy,...), des politiques stratégiques de moyen et court terme se mettent en place.

Le CNRS souligne, qu'il a une attente forte, par rapport au projet IDEX Toulouse et souhaite qu'il puisse démarrer dans les temps, au bénéfice des chercheurs et des étudiants.

Michèle Marin (INRA)

L'INRA rejoint la position du CNRS. Le site de Toulouse est, un site important pour l'INRA, qui souhaite y apporter toutes ses compétences, dans une logique interdisciplinaire.

L'INRA souligne la nécessité de poursuivre l'IDEX, au sein d'espaces de projets et dans une démarche collective. L'INRA est tout particulièrement intéressé à participer aux espaces de projets concernant la transdisciplinarité et les infrastructures de recherche.

Hervé Passeron (CREDIGE/ ESC Toulouse)

Concernant la gouvernance, la CREDIGE considère l'abandon du projet de fusion comme une bonne chose. Elle est favorable à une participation au projet d'UT et considère, qu'elle peut abandonner des prérogatives dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant. Des transferts de compétences peuvent être discutés dans des domaines comme l'internationalisation, la mutualisation du recrutement des EC (avec accord de leur cahier des charges), etc...

Concernant les programmes de l'IDEX, la CREDIGE considère, que le projet en l'état, est trop axé sur l'excellence en recherche, au détriment de l'excellence en formation.

Patrick Seyler (IRD)

L'IRD est installé dans une cinquantaine de pays et ce rayonnement peut servir aux autres établissements du site. L'Institut est ouvert à toute forme de coopération.

Luis Fariñas del Cerro (Sénat Académique)

L. Fariñas del Cerro tient à souligner, que le Sénat Académique se limite à être force de propositions et qu'il n'a aucun pouvoir décisionnel.

3.5 Organisation des Groupes de Travail

Les modalités retenues sont présentées dans la note « Processus retenus par le Comité de Concertation de Site pour les Groupes de Travail IDEX » du 18 juin 2012.

Le CCS se réunira à nouveau le **vendredi 14 septembre**, à 8h30 en salle de réunion du CROUS, afin de discuter des avancées des GT, qui se seront réunis à plusieurs reprises d'ici là.